



# Aumônerie des Jeunes de Pertuis

67, rue Voltaire - 84120 Pertuis - Tél. : 04.90.79.11.91

## NOTRE PREMIER WEEK-END AURA LIEU LES SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 MARS 2010 A LA BREGONNIERE PRES DE BEAUMONT DE PERTUIS POUR LES 5 ièmes, 4 ièmes ET 3 ièmes



Nous nous retrouvons au local le samedi à 14 h ; nous reviendrons le dimanche vers 17 h.

Pour t'inscrire il faut rendre ton inscription à la **prochaine rencontre** ou la déposer au presbytère **jusqu'au mardi 9 mars 11 heures, dernier délai**. Nous te demandons de nous retourner le papier même si tu ne viens pas au week-end cela nous évitera de penser que tu as oublié.

Il faut emporter : un duvet, des vêtements chauds et de pluie, tes affaires de toilette et une lampe de poche, un **repas froid pour le samedi soir et une participation de 14 euros pour l'hébergement, le repas du dimanche midi et le petit déjeuner** (que cela ne soit pas un empêchement à ta venue, en cas de difficultés nous en parler). **Pas de portable ni de jeux vidéos.**

Si tu es musicien emporte ton instrument de musique ; les animateurs apporteront toutes les précautions pour le ranger.

Nous avons besoin de parents pour effectuer le transport à l'aller ou au retour. Les parents désignés pour effectuer les voyages seront contactés par téléphone.

Merci de votre réponse et à bientôt.

MONTAGARD Sébastien, Jean-Luc CHAUVET et les animateurs.



Mon enfant participera ( ) ne participera pas ( ) au week-end.

Je soussigné ..... autorise mon enfant..... à participer au week-end les 13 et 14 mars 2010 à La Brégo.

N° de téléphone où je peux être contacté pendant ce week-end :  
.....

Je verse la somme de 14 euros en espèces ( ) en chèque ( ) à l'ordre de A.D. Aumônerie des Jeunes.

Je peux assurer le transport à l'aller ( ) au retour ( ) et je peux prendre ..... jeunes dans ma voiture.

Si je n'assure pas le transport, je décharge de toute responsabilité la personne qui s'en chargera. J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Signature du jeune

Signature des parents